FICHE REPÈRES : HANDICAP VISUEL

Diversité des handicaps visuels et des modalités de compensation

La nature et le degré des déficiences visuelles sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales. Les personnes déficientes visuelles peuvent rencontrer à des degrés divers des difficultés de repérage dans l'espace, de perception du mouvement, de lecture, etc.

Chiffres clés

Selon l'Organisation mondiale de la santé, près de 285 millions de personnes présentent dans le monde une déficience visuelle : 39 millions d'entre elles sont aveugles et 246 millions présentent une baisse de l'acuité visuelle.

Près de 90 % de celles qui présentent une déficience visuelle vivent dans des pays en développement.

82 % des aveugles sont âgés de 50 ans et plus.

Les principales causes de déficience visuelle, à l'échelle mondiale, sont les suivantes : des défauts de réfraction non corrigés (myopie, hypertropémie ou astigmatisme), 43 % ; une cataracte non opérée, 33 % ; un glaucome, 2%).

Source :
World Report on Disability, OMS/Banque mondiale, 2011.
World Health Organization, Aide-mémoire, n° 282, octobre 2013, www.who.int

En France, on dénombre entre 1,2 et 1,7 million de personnes déficientes visuelles. On estime à environ 207 000 aveugles ou malvoyants profonds, et 932 000 malvoyants moyens.

Source : Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Études et résultats*, n° 416 : *Les Personnes ayant un handicap visuel : les apports de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance,* juillet 2005. *https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/handicapvisuel.pdf*

D'un point de vue général, le handicap visuel se définit par une inexistence ou perte, à des degrés variables, de l'acuité visuelle. Le handicap visuel peut être de naissance ou acquis, voire transitoire, évolutif ou stabilisé.

En France, sur le plan réglementaire :

Toute personne dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure ou égale à 1/20^{e}, est considérée comme aveugle.

Cette personne a droit à une carte d'invalidité sur laquelle est apposé la mention « étoile verte » ou une carte mobilité inclusion (délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées).

Toutes les personnes aveugles ne sont pas comparables. Certaines peuvent avoir préservé une perception lumineuse contrairement à d'autres. Les personnes aveugles appréhendent le monde principalement par ces sens : l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût… Elles se déplacent avec une canne blanche ou un chien guide.

Toute personne dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est comprise entre 4/10^{e} et 1/20^{e} ou si son champ visuel est compris entre 10 et 20 degrés, est considérée comme malvoyante.

Les personnes malvoyantes vivent avec une basse vision différant selon le type de pathologie. La malvoyance revêt une grande diversité de formes : vision floue, champ visuel rétréci ou vision périphérique, altérée… *(cf. tableau suivant).*

Le port de la « canne blanche » n'est plus strictement réservé qu'aux personnes titulaires de la carte d'invalidité.

À consulter :

Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Repères sur les formes de malvoyance et les modalités d'adaptation

Forme de déficience visuelle (basse vision)	**Atteintes visuelles et conséquences**	**Solutions d'adaptation**
1 - Vision tubulaire (absence totale ou partielle de la vision périphérique)	Absence de perception visuelle possible, ou de qualité suffisante, autour de l'aire de focalisation. Le champ visuel se rétrécit jusqu'à devenir tubulaire. Impact sur la vision du mouvement, la recherche visuelle, la vision de nuit. Provoque des incapacités, totales ou partielles de déplacements, de poursuite visuelle, de contrôle visuel par faible éclairage. La personne se déplace « en aveugle », bute dans les objets ; la localisation, l'équilibre sont perturbés.	Utilisation de moyens d'aide au déplacement. Nécessité de s'éloigner de ce que l'on veut voir. Disposer d'un éclairage suffisant, d'informations sonores.
2 - Vision périphérique conservée avec scotome central c'est-à-dire absence totale ou partielle de la vision centrale	Baisse de l'acuité visuelle (vision de près et vision de loin). Provoque des incapacités totales ou partielles d'écriture, de lecture, de coordinations occulo-manuelles fines. Influe sur la profondeur du champ visuel. Le sujet ne voit pas ce qu'il fixe. Par contre, il se déplace sans grande difficulté dans son environnement habituel.	Nécessité de se rapprocher de ce que l'on regarde et parfois d'excentrer son regard (regarder à côté de ce que l'on veut voir).
3 - Vision parcellaire	Vision altérée allant du flou à l'opaque ou clairsemée de taches. Provoque des incapacités totales ou partielles de lecture et de déplacements, de perception des reliefs, forte sensibilité à l'éblouissement.	Utilisation de moyens d'aide aux déplacements. Disposer d'informations sonores.

4 - Vision floue	Réduction de l'acuité visuelle par opacification des milieux transparents de l'œil. Concerne la vision précise, celle des contrastes et des couleurs. Provoque des incapacités totales ou partielles de lecture et de déplacements, de perception des reliefs, forte sensibilité à l'éblouissement.	Utilisation de moyens d'aide aux déplacements. Nécessité de se rapprocher de ce que l'on regarde.
5- Hémianopsie	Perte de la moitié du champ visuel. Provoque des incapacités totales ou partielles de lecture et de déplacements, de perception des reliefs, forte sensibilité à l'éblouissement.	Utilisation de moyens d'aide aux déplacements. Disposer d'informations sonores.

Moyens mobilisables en compensation

La nature et le degré des déficiences visuelles sont multiples et les handicaps sont très variables selon l'individu et les conditions environnantes.

Pour les personnes en situation de handicap visuel, les moyens mobilisables en compensation sont de diverses natures : aides techniques (loupes, jumelles, canne blanche, matériels informatiques, etc.), animalières (chien d'assistance), humaines (accompagnateur, etc.) et financières (allocations diverses).

La compensation peut être individuelle (moyens mis à disposition de la personne) ou collective (aménagement de l'environnement). L'intervention des professionnels peut jouer un rôle central.

Braille	Ce système d'écriture et de lecture en relief constitué de points, créé par Louis Braille, est basé sur 63 signes résultant de la combinaison de 6 points. Les 6 points sont disposés en 2 colonnes de 3 points. Un caractère peut comporter de 1 à 6 points. Il existe 63 combinaisons possibles et 2 modalités d'écriture en braille : abrégé et intégral. Moins de 10 % des personnes aveugles utilisent le braille.
Gros caractères	Les caractères agrandis sont écrits en général en Arial, corps 16 ou 18, interligne double.
Documents en relief	Les systèmes de mise en relief permettent la représentation tactile de plans, de décors, de dessins. Il existe différentes techniques comme le thermogonflage, le thermoformage, le gaufrage, l'imprimante 3D, qui peuvent nécessiter la mobilisation de spécialistes en la matière.
Audiodescription	Développée sous le nom d'« audiovision » par l'Association Valentin Haüy, cette technique est connue par le grand public sous son nom commun, l'« audiodescription ». Ce procédé apporte oralement aux publics aveugles et malvoyants les informations sur les éléments qu'ils ne voient pas. Il est utilisé dans des films à la télévision, au cinéma et pour des spectacles. -> Voir la Charte de l'audiodescription sur le site internet csa.fr
Aides techniques et nouvelles technologies	Aides optiques : lunettes, loupes, jumelles, téléagrandisseur, vidéoagrandisseur… Audioguides, tablettes ou bornes tactiles et sonores. Matériels informatiques, périphériques adaptés, logiciels spécifiques. Etc.
Accompagnement	Accompagnant d'élèves en situation de handicap, auxiliaire de vie scolaire, Service d'accompagnement à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (SAAAIS), service de transport adapté, etc.
Aide animalière	Chien guide ou chien d'assistance. L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Conseils pour une qualité relationnelle

Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne déficiente visuelle en situation de handicap. Voici quelques conseils :

- Se signaler et se présenter clairement à la prise de contact,
- S'adresser directement à la personne, même si elle est accompagnée,
- Proposer son aide sans l'imposer, respecter son choix, être attentif, rester vigilant pour sa sécurité,
- Proposer de s'asseoir,
- Signaler votre départ à la personne (ou au groupe) que vous quittez,
- Ne craignez pas d'utiliser les expressions comme « vous voyez », « c'est clair ... »,
- Éviter les expressions « c'est ici », « c'est là », expliquer de façon précise,
- Utilisez le cadran d'une montre comme repère de localisation (exemple : vous avez un banc à dix heures à 5 mètres de vous),
- Décrire les couleurs, les dimensions, les atmosphères des espaces,
- Laisser du temps à la personne pour se déplacer et appréhender les espaces,
- Ne pas laisser la personne seule dans un endroit qu'elle ne connaît pas,
- Prévenir des obstacles éventuels se trouvant sur son cheminement (notamment à hauteur de tête),
- Éviter des zones trop éclairées / éblouissantes ou trop sombres pour les personnes malvoyantes

Ressources bibliographiques

Guides pratiques, témoignages, rapports, actes de colloque, média, etc.

Petit memento sur le handicap à l'usage des personnes présumées valides. www.ecologie.gouv.fr

Bien accueillir les personnes handicapées. www.ecologie.gouv.fr

Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle (élèves malvoyants ou aveugles), Handiscol, ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur recherche, direction de l'Enseignement scolaire, 2004.

Handicap visuel de l'enfant et de l'adolescent [en ligne], Mission handicaps Assistance publique-Hôpitaux de Paris, « Les guides de l'AP-HP », 2008. www.aphp.fr/handicap/

Guides du Ministère de la Culture disponibles sur : www.culture.gouv.fr

Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité, 2007 ; Accessibilité et spectacle vivant, 2009 ; Équipements culturels et handicap mental, 2010 ; Expositions et parcours de visite accessibles, 2016 ; Cinéma et accessibilité, 2018 ; Pour un enseignement artistique accessible : danse, musique, théâtre, 2020.

Cahier danse et handicap visuel, pour l'accessibilité des pratiques chorégraphiques, Cemaforre-Centre national de la danse, cnd.fr

DREES, Fiche 23 « Les établissements et services pour personnes handicapées », édition 2020 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2023%20-%20Les%20établissements%20et%20services%20pour%20personnes%20handicapées.pdf

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, www.cnsa.fr ; handicap.gouv.fr

Agius C., Allaire C., Bertholet L., Holzschuch C., Méheust C., *Quand la malvoyance s'installe. Guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage.* INPES, coll. Varia, 2012.

Evgen Bavcar, *Le voyeur absolu*, éditions du Seuil.

Berveiller (A) : *Comment vivre avec une personne aveugle*, éd Josette Lyon, 1991.

Blatgé, Marion, « Apprendre et mettre en scène la déficience visuelle », Journal des anthropologues : anthropologie des usages sociaux et culturels du corps, n°112-113, 2008, p. 283-300. http://jda.revues.org
Bouakkaz Hamou, *Aveugle, Arabe et homme politique ... ça vous étonne ?* Desclée de Brouwer, 2011.
Cerutti, Annick, *Le Passage de l'espace de préhension à l'espace de locomotion chez l'enfant aveugle de naissance*, travail présenté par Annick Cerutti Freese à l'École d'études sociales et pédagogiques pour l'obtention du diplôme d'ergothérapeute, Lausanne, 1999.
Ciccone Louis, *Les musiciens aveugles dans l'histoire,* L'Harmattan, 2001.
Chazal, Philippe, *Les aveugles au travail*, Le cherche midi, 1999.
Dauvin Aurélie, *À perte de vue,* Max Milo Éditions, 2007.
Davidson, Margaret, *Louis Braille, l'enfant de la nuit*, Gallimard, 2018.
Jarman Derek, *Chroma : autobiographie par la couleur*, L'éclat, 2003.
Derrida Jacques, *Mémoire d'aveugle. L'autoportrait et autres ruines*, Réunion des Musées Nationaux, 1999.
Diderot, Denis, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* [1749], Paris, Gallimard, « Folio », 2004.
Hull John, *Le Chemin vers la nuit : devenir aveugle et réapprendre à vivre*, Robert Laffont, « Réponses », 1995.
Hussein Taha, *Le live des jours,* Gallimard, 2007.
Helen Keller**,** *Sourde, muette, aveugle. Histoire de ma vie*, Payot, 2001.
Kerroumi Bachir, *Le miroir de l'exil,* Complicités, 2017.
Lorena A. Hickok, *L'histoire d'Helen Keller*, Pocket Jeunesse, 1997.
Lusseyran Jacques, *Et la lumière fût,* éd. Du Félin, collection poche Résistances, 2008.
Ledu Stéphanie, *Le handicap,* Collection Mes p'tits docs. Milan, 2007.
Menu (J.P) et co : *Le malvoyant*, éd Doin, coll, Conduites, Paris, 1996.
Montagné Gilbert, *L'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans le monde d'aujourd'hui*, Rapport au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, 2007.
Weygand Zina, *Vivre sans voir : les aveugles dans la société française, du Moyen Âge au siècle de Louis Braille*, Paris, Créaphis, 2003.
Histoire de la cécité et des aveugles, colloque international organisé par la Fondation Singer Polignac, Paris, 27 au 29 juin 2013. https://www.singer-polignac.org/fr/colloques-sciences-sc-humaines/sc-sch-saison-2012-2013/histoire-de-la-cecite-et-des-aveugles

Media

Magazine Mieux Voir, www.mieux-voir.fr
Le Louis Braille (Association Valentin Haüy, https://www.avh.asso.fr/fr/tout-savoir-sur-le-braille/nos-publications-en-braille)
Lilavie www.lilavie.fr
Radio Vivre Fm 93.9, www.vivrefm.com
France 5, émission À vous de voir.